

Montreuil,  
le mercredi 1 avril 2026

**Émetteur :** DDARH – Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

**Objet :** Baromètre Social Institutionnel 2026 – Campagne locale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Baromètre Social Institutionnel (BSI) est un outil permettant de mesurer l'état du climat social et ses évolutions à travers la remontée des perceptions ou des attentes des salariés sur leurs conditions de travail. Il constitue l'opportunité pour chaque organisme d'alimenter une réflexion en interne sur la mise en place d'un accompagnement global en matière de ressources humaines et de politique managériale, et de construire des actions qui tiennent compte des grandes tendances issues de l'expression collective des salariés.

Le Baromètre Social Institutionnel est administré tous les trois ans au niveau de l'ensemble du Régime Général de Sécurité Sociale et ce depuis l'année 2018. Entre deux campagnes nationales sont organisées des campagnes locales. En 2026, l'administration du BSI est uniquement proposée au niveau local et mobilisable selon le souhait de chaque directeur. Les résultats locaux seront transmis à chaque organisme inscrit, ils ne donneront pas lieu à une consolidation nationale.

Le questionnaire comprendra un tronc commun et, si vous le décidez, de questions locales (dans la limite de 12 unités questions). Il ne comportera pas de questions de branche. Les résultats seront transmis à chaque organisme inscrit.

**La communication des premiers résultats aura lieu début septembre 2026** sous la forme d'un rapport de résultats reprenant l'intégralité du questionnaire et comportant des tris par ancienneté, niveaux et métiers (voire par entités, comme des directions ou des établissements si vous l'avez demandé au moment de l'inscription) ainsi qu'une synthèse rédigée des résultats pour chaque organisme.

L'intégralité des supports sera disponible sur votre espace du site BSI Ucanss.

En annexe de cette lettre circulaire vous sont présentées les modalités pratiques de mise en œuvre de cette campagne. Les **inscriptions des organismes s'effectueront du 1er avril au 17 avril 2026** et la **participation des salariés aura lieu du 1er au 19 juin 2026**.

Vous trouverez également, en pièces jointes, le tronc commun du questionnaire ainsi que la bibliothèque des questions :

- Le questionnaire tronc commun 2026 est globalement équivalent à celui de 2025. Les éléments signalétiques ont été mis à jour conformément à la mise en œuvre des nouvelles classifications.
- Chaque organisme peut poser des questions locales spécifiques à son organisme (12 unités), en complément des questions du tronc commun.

La bibliothèque de questions vous permet, si vous le souhaitez, de choisir vos questions locales. Cette année, des questions relatives à l'intelligence artificielle ainsi que sur la diversité et l'inclusion ont été ajoutées. Les nouveautés sont soulignées. Vous pouvez aussi décider de créer vos propres questions locales.

Cette prestation réalisée en partenariat avec la société Ipsos BVA est facturée **2 700 € TTC**.

Ce prix comprend la possibilité de poser des questions locales, la mise à disposition d'un espace dédié à l'organisme, la mise à disposition d'un rapport de résultats détaillés et d'une synthèse (principaux enseignements).

Le site BSI-UCANSS est mis à votre disposition pour recueillir vos inscriptions : [www.ucanss-bsi.fr](http://www.ucanss-bsi.fr) .

Pour préparer la communication de vos résultats et la mise en place d'une démarche de construction d'un plan d'action, **deux offres de formation complémentaires** sont mobilisables :

- L'une pour vous accompagner dans la compréhension de vos résultats et les moyens de les communiquer (MACOM).
- L'autre pour vous transmettre par la pratique (CAP) et selon une méthodologie inspirée du design thinking, une démarche de création de votre plan d'action.

Vous pourrez retrouver la présentation de ces deux formations ainsi que toute l'offre de services dans l'annexe 4 jointe à la lettre circulaire.

De plus, une **réunion à distance destinée aux référents locaux du BSI**, référents que vous aurez identifiés lors de l'inscription, aura lieu le **19 mai de 14 h 30 à 15 h 30**. Cette réunion aura pour objectifs de **repréciser les étapes de la campagne du BSI, présenter le rôle du référent et le kit de communication** qui sera mis à sa disposition ainsi que les **offres mobilisables** par les organismes.

Pour toute précision complémentaire, Armelle Le Bris, en charge du projet BSI à l'Ucanss, est à votre disposition au 01 45 38 81 92, [bsi@ucanss.fr](mailto:bsi@ucanss.fr).



Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle Bertin

Directrice

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Modalités pratiques pour le BSI
- Annexe 2 - Questionnaire BSI 2026
- Annexe 3 - Bibliothèque de questions
- Annexe 4 - BSI 2026 les offres de service

